

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01933

Numéro SIREN : 518 048 152

Nom ou dénomination : STUDIA

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 8464

Comptes Annuels

SAS STUDIA

605 AVENUE OLIVIER PERROY

13790 ROUSSET

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

SIRET : 51804815200038

95 Avenue des Logissons - Bâtiment le Gamma – 1370 Venelles

SAS Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région PACA

TEL: 04.42.54.06.22 - FAX:04.42.54.07.50 - SIRET 434 232 666 000 25 - NAF 6920Z

SAS au capital de 150 000 € - Site Web : www.exelio.fr E-mail : contact@exelio.fr

Sommaire

Attestation

Comptes Annuels

Annexes

Liasse fiscale Réel Normal IS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 08/12/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS STUDIA relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	25 380 847
Chiffre d'affaires	10 408 760
Résultat net comptable (Perte)	-399 594

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à VENELLES
Le 27/02/2019

NICOLAS FLORES
EXPERT COMPTABLE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS STUDIA			
SIRET	5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 3 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
605 AVENUE OLIVIER PERROY ZI ROUSSET 13790 ROUSSET			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Ingénierie, études techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	1 381 882
	Bénéfice imposable à 15 %	0				

2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
				Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Viseur conventionné		Visa : CGA	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable : SARL CABINET JULIEN ET ASSOCIES			
95 AVENUE DES LOGISSONS 13770 VENELLES			
Tél : 0442540622			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.
---	-------------------	--

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Document obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS STUDIA**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **605 AVENUE OLIVIER PERROY 13790 ROUSSET**

Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 3 8**

Néant ☐ *

Exercice N clos le
31/12/2018

				Néant		Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	661 358	AC	201 714	459 644
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	135 955	AG	116 245	19 709
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	152 583	AK	84	152 498
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	105 762	AS	38 535	67 226
		Autres immobilisations corporelles	AT	343 671	AU	243 093	100 578
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	5 375 299	CV		5 375 299
		Créances rattachées à des participations	BB	19 657	BC		19 657
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	310 038	BI		310 038
	TOTAL (II)		BJ	7 104 326	BK	599 673	6 504 653
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 533 220	BY	33 585	2 499 634
		Autres créances (3)	BZ	15 893 047	CA		15 893 047
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	402 227	CG		402 227
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	58 628	CI		58 628
		TOTAL (III)	CJ	18 887 123	CK	33 585	18 853 537
		Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW	22 656			22 656
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	26 014 106	1A	633 259	25 380 847	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>469 287</u>)	DA	469 287
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 745 165
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	38 224
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	757 987
	Report à nouveau	DH	(483 055)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(399 593)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 128 014
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	49 564
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	49 564
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	1 956 059
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 719 021
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	15 707
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 468 105
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 121 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	225 000
	Autres dettes	EA	697 847
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	22 203 268
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 380 847
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 537 854
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	960 490	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	10 408 760	FH		FI	10 408 760	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 408 760	FK		FL	10 408 760	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	152 583	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	62 521	
	Autres produits (1) (11)					FQ	173	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 624 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	240 776	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 952 893	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	56 182	
	Salaires et traitements*					FY	875 246	
	Charges sociales (10)					FZ	381 910	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	239 909
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	49 564	
	Autres charges (12)					GE	161	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 796 645
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(172 607)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 000 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	120 561	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 120 561	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	636 812	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	636 812	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	483 748	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	311 141	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	52 496
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 786 918
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 839 415
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	773 038
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 777 111
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 550 150
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(710 735)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 584 015
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 983 609
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(399 593)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	IG
	(3) Dont {	HP	HQ
	{	HP	HQ
	{	HP	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) {	RC	RD
	{	RC	RD
Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
(9) Dont transferts de charges	A1	17 161	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Voir état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

SAS STUDIA

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS STUDIA**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	661 358	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	121 555	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	30 190	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	175 155	KW	KX	
		Matériel de transport*		KY	36 000	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	139 133	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	380 480	LO		LP	104 953	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	5 394 956	8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	327 089	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	5 722 046	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	6 885 439	ØH		ØJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							271 936	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	661 358	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	288 538	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	105 762	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	187 598	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	36 000	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	156 073	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	36 000	NH	449 434	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	5 394 956	ØZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	17 050	2F	310 038	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	17 050	NK	5 704 995	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	53 050	ØL	7 104 326	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA								Néant ☐ *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	69 442	EL	132 271	EM		EN	201 714
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	77 160	PF	41 867	PG		PH	116 330
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 926	QA	25 911	QB		QC	38 535
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	89 561	QE	23 019	QF		QG	112 580
	Matériel de transport	QH	33 980	QI	1 480	QJ	35 460	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	115 152	QM	15 360	QN		QO	130 512
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	248 620	QV	65 770	QW	35 460	QX	281 628
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	395 223	ØP	239 909	ØQ	35 460	ØR	599 673
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		22 656				Z9		Z8	22 656
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS STUDIANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	19 657	UM		UN	19 657				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	310 038	UV		UW	310 038				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	37 373		37 373						
	Autres créances clients	UX	2 495 847		2 495 847						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 838		2 838						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	39 572		39 572					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 267 572		1 267 572					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	12 342		12 342					
	Groupe et associés (2)	VC	103		103						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 570 619		14 570 619						
	Charges constatées d'avance	VS	58 628		58 628						
	TOTAUX		VT	18 814 593	VU	18 484 896	VV	329 696			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	1 956 059						1 956 059		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	960 490		960 490						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	9 758 531		1 049 176		2 995 055		5 714 300		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	15 050		15 050						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 468 105		7 468 105						
Personnel et comptes rattachés		8C	198 078		198 078						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	184 022		184 022						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	78 843		78 843						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	624 152		624 152						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	36 429		36 429						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	225 000		225 000						
Groupe et associés (2)		VI	657		657						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	697 847		697 847						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	22 203 268	VZ	11 537 854		2 995 055		7 670 359		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 471 256	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 509 024	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA

Néant ☐

Exercice N, clos le :

31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	797
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	797		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	49 564	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	49 564
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
							WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	45 360		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV			
			– imposées au taux de 0 %							WH			
			– imposées au taux de 19%							WP			
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW			
			– imputées sur les déficits antérieurs							XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	50 000)	XA	950 000
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY			
		Majoration d'amortissement*								XD			
		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 dhudecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	37 289	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)	XI		
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			XJ	1 381 881	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			ZL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XL		
			XN		
			XO	1 381 881	

Montant

Libellé

Exercice N

Libellé

CICE

Montant

37 289

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	974 725	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	974 725	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	1 381 882	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 356 607	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROV LITIGE SAL LEOTI	8X	49 564	8Y
REPRISE PROV LITIGE SAL GAYDON	8Z		9A 45 360
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	49 564	YO 45 360
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(483 055)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	317 250		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	(165 805)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(483 055)			
					TOTAL II	ZH	(165 805)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	7 803 249		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	405 482		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	13 612		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	187 376		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	3 179		ST	543 173		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	8 952 893		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	29 021	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	27 161		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	56 182			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 930 023		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 801 245		
DIVERS	- Montant brut des salaires *							ØB	795 709		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	DS CL 603 BQ 12/04/2013	16 500	16 252		247
	2	DS CB 877 ZQ 12/04/2013	19 500	19 207		292
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	4 417	4 169	4 169			
	2	5 930	5 637	5 637			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		9 807				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA

Néant



Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4	56 289				56 289
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS STUDIA**Néant ☐ *Exercice ouvert le : 01/01/2018..... et clos le : 31/12/2018..... Durée en nombre de mois **12**
DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	20
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE
I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	10 408 760
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	10 408 760

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	173
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	152 583
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	17 161
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	169 918

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	240 776
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	8 569 335
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	161
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	8 810 274

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 768 404
-----------------------------	------------------------------------	-----------	------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 768 404
--	-----------	------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	10 408 760
Effectifs au sens de la CVAE	EY	20
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA

ADRESSE (voie) 605 AVENUE OLIVIER PERROY

CODE POSTAL 13790

VILLE ROUSSET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 464 859

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 4 428

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GENVALUE PARTNERS

N° SIREN (si société établie en France) 829409648 % de détention 50.53 Nb de parts ou actions 237 162

Adresse : N° 45 Voie RUE de Courcelles

Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination CABESTAN CAPITAL 2

N° SIREN (si société établie en France) 572037026 % de détention 47.31 Nb de parts ou actions 222 020

Adresse : N° 47 Voie RUE du Faubourg Saint-Honoré

Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA

ADRESSE (voie) 605 AVENUE OLIVIER PERROY

CODE POSTAL 13790 VILLE ROUSSET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 8

Forme juridique Dénomination STUDIA TUNISIE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 60.00

Adresse : N° Voie

Code Postal 99 Commune TUNISIE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 790194856 % de détention 59.39

Adresse : N° 45 Voie RUE DE COURCELLES

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA INGENIERIE

N° SIREN (si société établie en France) 791975204 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie EUROPARC SAINTE VICTOIRE LE CANET

Code Postal 13590 Commune MEYREUIL Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA DIGITAL

N° SIREN (si société établie en France) 831498209 % de détention 90.00

Adresse : N° 4 Voie ROUTE DE VALBRILLANT

Code Postal 13590 Commune MEYREUIL Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination GENCAP

N° SIREN (si société établie en France) 514908870 % de détention 35.00

Adresse : N° 47 Voie AVENUE GEORGE V

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA SOLUTIONS

N° SIREN (si société établie en France) 351413695 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT

Code Postal 13127 Commune VITROLLES Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination HOLDIMMO

N° SIREN (si société établie en France) 442058228 % de détention 14.79

Adresse : N° Voie 45, rue de Courcelles

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination STUDIA AFRIQUE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 66.00

Adresse : N° 16 Voie RUE DU LAC MARIOUT

Code Postal 99 Commune TUNIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	26/74

Désignation de la société : SAS STUDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 25 380 847 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 399 594 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	27/74

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 37 289 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice le cas échéant.

STUDIA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 469 287 €
Siège social : 605 Avenue Olivier Perroy
13790 ROUSSET
518 048 152 R.C.S. AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 25 juin 2019 à 11H00

Le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf à 11h00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier recommandé en date du 12 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Commissaire aux comptes convoqués à l'assemblée par courrier recommandé le 12 juin 2019 :

- CONTINENTALE D'AUDIT – 22 Place du Général Catroux – 75 017 PARIS est absent et excusé.

Monsieur Raymond GILLETTE, représentant GENVALUE PARTNERS préside la séance.

Messieurs GILLETTE et QUELO présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame DOLEANS.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 237992 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes et aux associés ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets des résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

D
A
DG

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Rapport de Gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 2/ Rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 3/ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- 4/ Rémunération du mandataire social ;
- 4/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président ;
- 5/ Affectation du résultat ;
- 6/ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 237992 voix
contre 237992

DEUXIEME RESOLUTION – Rémunération du mandataire social

L'assemblée générale décide que la rémunération du Président de la société, la société GENVALUE PARTNERS, est fixé à 1.200.000 € au titre de l'exercice 2019, pour l'ensemble des mandats dont elle dispose dans les sociétés françaises du groupe STUDIA.

L'assemblée générale décide que cette rémunération globale sera répartie au titre des différents mandats sociaux exercés par la société GENVALUE PARTNERS dans chacune des filiales susvisées, selon les modalités suivantes :

- 50% de la rémunération globale au prorata du Chiffre d'Affaires 2019 des sociétés en cause

- 50% de la rémunération globale au prorata du nombre d'ETP 2019 (Equivalent Temps Plein) compris dans l'effectif des sociétés en cause

Une facturation trimestrielle provisoire de cette rémunération sera établie par la société GENVALUE PARTNERS au titre de ses différents mandats au cours de l'année 2019, et régularisée en fin d'année.

En conséquence, l'assemblée générale décide que, selon cette répartition, la rémunération annuelle du président sera fixée provisoirement à 78.760€, sur la base d'un CA budgété de 1.300.000€ et de 35 ETP.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 237992 voix
contre 237992

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (-399.594) euros de la manière suivante :

Origine

Déficit de l'exercice : (- 399.594) euros

Affectation

Au compte « Report à nouveau » soit : (-399.594) euros

Solde du compte « report à nouveau » après affectation : (-882.650) euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 237992 voix
contre 237992

QUATRIEME RESOLUTION – Autorisation de cautionnement envers les filiales

L'assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du cautionnement de ses filiales auprès de la CEPAC, décide de renouveler les cautionnements ci-dessous pour une durée de 4 ans :

- STUDIA INGENIERIE : 195.000 euros
- STUDIA CONSEIL : 130.000 euros
- STUDIA SOLUTIONS : 195.000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 237992 voix
contre 237992

CINQUIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

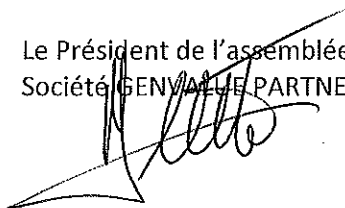
L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 237992 voix contre 237992

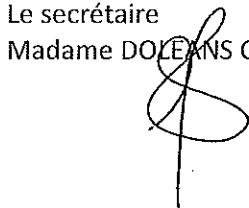
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 25.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

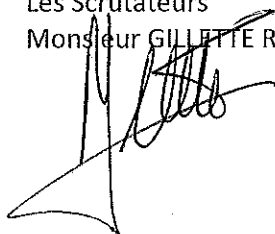
Le Président de l'assemblée
Société GENVALE PARTNERS



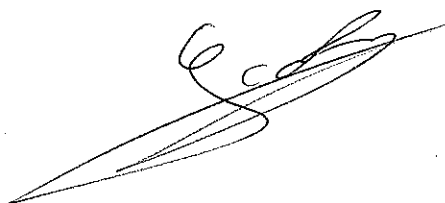
Le secrétaire
Madame DOLEANS Céline



Les Scrutateurs
Monsieur GILLETTE Raymond



Monsieur QUELO Didier





STUDIA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

STUDIA
Zone Industrielle de Rousset - 605 Avenue Olivier Perroy
13790 ROUSSET

CONTINENTALE D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

22, PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX - 75017 PARIS
TÉL : 01 55 65 15 55 – FAX : 01 55 65 15 58

STUDIA

Siège social : Zone Industrielle de Rousset – 605 Avenue Olivier Perroy - 13790 ROUSSET
Capital social : 469 287 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société STUDIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STUDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.





Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « *Charges et produits exceptionnels* » et « *Frais de développement* » de l'annexe qui exposent respectivement les natures et montants des charges exceptionnelles comptabilisées durant l'exercice écoulé, ainsi que l'impact lié au développement du logiciel GX.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 5 375 299 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, en prenant en compte les perspectives de rentabilité des activités concernées et en nous assurant du caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L.233-6 du code de commerce, le rapport de gestion du Président ne rend pas compte de l'activité et des résultats des filiales de la société durant l'exercice écoulé.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.



En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du



contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 31 mai 2019

Centinentale d'audit

Benjamin Zeitoun
Associé

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Bilan Actif synthétique	2/55

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	661 359	201 714	459 644	591 916
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	135 955	116 246	19 710	44 394
Autres immobilisations incorporelles	152 583	85	152 498	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 763	38 536	67 227	20 264
Autres immobilisations corporelles	343 671	243 093	100 578	111 596
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	5 375 299		5 375 299	5 375 299
Créances rattachées aux participations	19 658		19 658	19 658
Autres immobilisations financières	310 039		310 039	327 089
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 104 327	599 674	6 504 653	6 490 216
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 533 221	33 586	2 499 635	3 143 804
Autres créances	15 893 047		15 893 047	7 381 131
Divers				
Disponibilités	402 227		402 227	615 692
Charges constatées d'avance (3)	58 628		58 628	67 492
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 887 124	33 586	18 853 538	11 208 119
Frais d'émission d'emprunt à étaler	22 656		22 656	22 656
TOTAL GENERAL	26 014 107	633 260	25 380 847	17 720 991
(3) Dont à plus d'un an (brut)				5 749 320

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Bilan Passif synthétique	3/55

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	469 287	469 287
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 745 165	2 745 165
Réserve légale	38 224	38 224
Autres réserves	757 988	440 737
Report à nouveau	-483 056	-483 056
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-399 594	317 250
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 128 014	3 527 608
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	49 564	45 360
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	49 564	45 360
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	1 956 060	1 643 292
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 719 022	3 313 928
Emprunts et dettes financières diverses (3)	15 708	50 689
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 468 106	6 821 727
Dettes fiscales et sociales	1 121 526	1 367 291
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 000	225 000
Autres dettes	697 847	720 523
Produits constatés d'avance (1)		5 573
TOTAL DETTES	22 203 269	14 148 023
TOTAL GENERAL	25 380 847	17 720 991
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 665 415	4 237 687
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 537 854	9 910 336
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	960 490	514 080
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Compte de résultat	4/55

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	10 408 760		10 408 760	11 241 941
Chiffre d'affaires net	10 408 760		10 408 760	11 241 941
Production stockée				
Production immobilisée			152 583	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			62 521	43 909
Autres produits			174	1 702
Total produits d'exploitation (I)			10 624 039	11 287 551
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			240 777	3 789
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 885
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			8 952 894	8 953 333
Impôts, taxes et versements assimilés			56 183	84 778
Salaires et traitements			875 246	751 751
Charges sociales			381 911	383 854
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			239 910	167 611
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 500
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			49 564	
Autres charges			162	874
Total charges d'exploitation (II)			10 796 646	10 349 374
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			-172 607	938 177
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			1 000 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			120 562	21 153
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 120 562	21 153
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			636 813	184 230
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			636 813	184 230
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			483 749	-163 077
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			311 141	775 100

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Compte de Résultat (suite)	5/55

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion	52 497	-17 096
Sur opérations en capital	5 786 919	
Total produits exceptionnels (VII)	5 839 416	-17 096
Sur opérations de gestion	773 039	438 310
Sur opérations en capital	5 777 112	
Total charges exceptionnelles (VIII)	6 550 151	438 310
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	-710 735	-455 406
Impôts sur les bénéfices (X)		2 444
Total des produits (I+III+V+VII)	17 584 016	11 291 609
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 983 610	10 974 359
BENEFICE OU PERTE	-399 594	317 250

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	7/55

Désignation de la société : SAS STUDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 25 380 847 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 399 594 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	8/55

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 37 289 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice le cas échéant.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les retraites	9/55

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 51 554 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03–R–01 du 1er avril 2003.

CABINET EXELIO	Comptes Annuels	
31/12/2018	Notes sur les effectifs	10/55

Effectif

Effectif moyen du personnel : 20 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés		
Ouvriers		
Total	20	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Actif immobilisé	11/55

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	661 359			661 359
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	121 555	166 983		288 538
Immobilisations incorporelles	782 914	166 983		949 897
– Installations générales, agencements et – Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 191	75 572		105 763
– Installations générales, agencements aménagements divers	175 155	12 443		187 598
– Matériel de transport	36 000		36 000	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 134	16 939		156 073
Immobilisations corporelles	380 480	104 954	36 000	449 434
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	5 394 957			5 394 957
– Prêts et autres immobilisations financières	327 089		17 050	310 039
Immobilisations financières	5 722 046		17 050	5 704 996
ACTIF IMMOBILISE	6 885 440	271 937	53 050	7 104 327

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau détaillé amortissements	12/55

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	69 443	132 272		201 714
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	77 161	41 868		116 330
Immobilisations incorporelles	146 603	174 139		318 045
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 927	25 911		38 536
– Installations générales, agencements aménagements divers	89 562	23 019		112 581
– Matériel de transport	33 980	1 480	35 460	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	115 152	15 360		130 513
Immobilisations corporelles	248 621	65 770	35 460	281 629
ACTIF IMMOBILISE	395 224	239 910	35 460	599 674

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur immo incorporelles	13/55

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	459 644	20,00
Total	459 644	

Frais de recherche et de développement

Montant comptabilisé en charges : 0 euros

Production immobilisées : développement du logiciel GX

3302 heures pour un coût total de 152 583 € comprenant la masse salariale chargées et une quote part des frais fixes

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau Prov risques	14/55

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges sur congés à payer et charges	45 360	49 564	45 360		49 564
Total	45 360	49 564	45 360		49 564
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		49 564	45 360		

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Echéances des créances	16/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	19 658		19 658
Autres	310 039		310 039
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 533 221	2 533 221	
Autres	15 893 047	15 893 047	
Charges constatées d'avance	58 628	58 628	
Total	18 814 593	18 484 896	329 697

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Echéances des dettes	17/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	1 956 060			1 956 060
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	960 490	960 490		
– à plus de 1 an à l'origine	9 758 531	1 049 176	2 995 055	5 714 300
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	15 050	15 050		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 468 106	7 468 106		
Dettes fiscales et sociales	1 121 526	1 121 526		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 000	225 000		
Autres dettes (**)	698 505	698 505		
Total	22 203 269	11 537 854	2 995 055	7 670 360
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 471 256			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 509 025			
(**) Dont envers les associés	658			

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Produits à recevoir & Charges constatés d'avance	18/55

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Etat – produits à recevoir CVAE	12 342	
Divers – produits à recevoir	500	500
Autres créances	12 842	500
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	12 842	500

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	58 628	64 928
CCA GENVALUE		2 565
Charges constatées d'avance	58 628	67 492
Total général	58 628	67 492

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Charges à payer	19/55

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	469 287			469 287

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
INTERETS COURUS/OBLIGATIONS	312 768	
Emprunts obligataires convertibles	312 768	
Autres emprunts obligataires		
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	1 575	5 123
Banque – Intérêts courus à recevoir	2 438	5 326
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	4 013	10 449
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	132 918	106 695
FAR GENVALUE		12 101
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 918	118 796
PROVISION P/ CONGES PAYES	80 085	58 292
REMUNERATION VARIABLE	23 974	28 239
Frais de déplacements	8 552	7 415
GENVALUE frais depl		22
CH.SOC. S/ PROVISION P/ CP	52 843	26 231
Charges sociales – charges à payer	10 788	12 708
VERSEMENT COMITE ENTREPRISE		14 927
CAP TVTS	9 481	17 930
Etat – Taxe Apprentissage	7 115	5 946
ETAT – Formation Continue	10 980	8 745
ETAT – Effort construction	8 644	3 935
Formation continue GENVALUE		727
Taxe ADESATT CAP	209	
Taxe Apprentissage GENVALUE		696
CHARGES A PAYER GENVALUE		12 965
Dettes fiscales et sociales	212 672	198 778
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	662 371	328 024

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau des filiales	21/55

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
STUDIA TUNISIE 99 TUNISIE			60,00	
SAS STUDIA CONSEIL 75008 PARIS	1 011 896,00	-49 621,00	59,39	-284 381,00
SAS STUDIA INGENIERIE 13790 ROUSSET	745 127,00	-291 103,00	100,00	-217 786,00
SAS STUDIA DIGITAL 13790 ROUSSET	500 000,00	-45 987,00	90,00	-34 127,00
SAS STUDIA SOLUTIONS 13127 VITROLLES	979 600,00	701 815,00	100,00	-1 085 903,00
STUDIA AFRIQUE 99 TUNIS			66,00	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS GENCAP 75008 PARIS			35,00	
SAS HOLDIMMO 75008 PARIS			14,786	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur le compte de résultat	22/55

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 139	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	574 287	52 497
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	540	
Produits des cessions d'éléments d'actif		10 347
Opérations en capital	5 776 572	5 776 572
Charges sur exercices antérieurs	193 613	
TOTAL	6 550 151	5 839 416

Les charges exceptionnelles sont composées de :

honoraires des recrutements : 80 k€

coûts externes relatifs au refinancement de la dette : 49 k€

coûts externes relatifs à l'acquisition de TELINO : 82 k€

bonus : 142 k€

charges exceptionnelles sur exercice antérieur (correction d'erreur) : 205 k€ dont 103 K€ de régularisation d'intérêts sur emprunt obligataire

pénalités : 44 k€

divers : 170 K€

opérations en capital : cession titre TELINO

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur engagements financiers	23/55

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP FACTOR ENCOURS CLIENT	1 795 590
BANQUE POPULAIRE-LOCATION LONGUE DUREE NCL	164 284
NANTISSEMENTS DE TITRES SUR LES ENTITES STUDIA CONSEIL/SOLUTION/INGENIERIE/	10 000 000
FORMALISEES LORS DE LA MISE EN PLACE DU CREDIT DE RESTRUCTURATION DE 10M€	
Autres engagements donnés	11 959 874
Total	11 959 874
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les immobilisations financières	26/55

Immobilisations financières

Titres immobilisés :

Les titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition.

À chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés.

Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions ;
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale
- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie.